

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 14 février 2024

DELIBERATION : 2024-01-17

OBJET : Modification d'autorisations de programme et crédits de paiements

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion

FENOUIL Jean

FALASCHI Sandra

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entreaux :

COTTON Daniel

BONIFASSI Éric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

VACCAREZZA Francine

GIRAUD Sophie

GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

Val de Chavagne:

Vergons :

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. COTTON Daniel ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. JOUBERT Martial ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme TILLEMANN line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis

Absents excusés : M. BIANCO Philippe ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme ISNARD Madeleine ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : Mme COZZI Marion

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET: Modification d'autorisations de programme et crédits de paiements

Exposé

Tel que prévu aux articles L2311-3 et R2311-9, les intercommunalités ont la possibilité de soumettre à la décision de leurs conseils communautaires, l'instauration d'autorisations de programme en section d'investissement pour des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Ces crédits constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les autorisations de programme demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées par délibération du conseil communautaire. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme concernant la Halle des Sports Intercommunale à Saint André les Alpes, le SCOT et la création de 3 terrains multi sports étaient programmées pour une clôture fin 2023, or des mandatements restent encore à réaliser sur ces 3 projets.

Cette situation ne générant aucune augmentation budgétaire, il vous est proposé de prolonger ces opérations en 2024 en reportant sur cet exercice les crédits de paiements non consommés en 2023. :

Autorisation de programme n°	Budget	Opération budgétaire n°	Intitulé	Total charges – autorisations de programme	Réalisé années antérieures	Crédits de paiement prévus en 2023	Réalisé en 2023	Crédits de paiement 2024
3	Général	10051	Gymnase de St André	3 830 000.56€	2 459 358.56€	1 370 642.00€	1 100 773.61€	269 868.39€
7	Général	10066	SCOT	316 260.00 €	125 802.00€	190 458.00€	113 718.00€	76 740.00€
8	Général	50005	Création 3 terrains multi sports	267 600.00 €	0.00 €	267 600€	36 218.40€	231 381.60€

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la modification des autorisations de programme 3, 7 et 8 du Budget Principal, exposées ci-dessus, et de traduire en conséquence les crédits de paiements au budget principal 2024 de la CCAPV,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents administratifs ou comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 20 février 2024
Le Président,



Maurice LAUGIER